

En 2023, trois enfants sur dix vivent avec un seul de leurs parents

Insee Première • n° 2032 • Janvier 2025



En France en 2023, 67 % des enfants mineurs vivent dans une famille « traditionnelle », 23 % dans une famille monoparentale et 10 % dans une famille recomposée (dont 7 % avec un parent et un beau-parent et 4 % avec leurs deux parents). Au total, 30 % des enfants résident avec un seul de leurs parents, légèrement plus qu'en 2018. Cette part augmente avec l'âge de l'enfant.

Dans les DOM, les enfants vivent dans une famille monoparentale avec leur mère plus de deux fois plus souvent que sur le territoire de la France métropolitaine. Dans les grands centres urbains hors Paris, les enfants vivent plus en famille monoparentale que dans les zones rurales.

Les enfants des familles « traditionnelles » grandissent en général dans un environnement familial plus favorisé que les autres, notamment plus diplômé. À l'inverse, les enfants vivant avec leur mère en famille monoparentale évoluent dans un milieu familial rencontrant plus de difficultés, avec, en particulier, une mère plus souvent au chômage et un logement plus souvent suroccupé.

En 2023, en France hors Mayotte, 13,9 millions d'enfants de moins de 18 ans vivent dans un **logement ordinaire** au sein d'une **famille**, c'est-à-dire avec au moins un de leurs parents ► **sources**. Sur 100 de ces enfants, 67 vivent dans une **famille « traditionnelle »**, c'est-à-dire avec leurs deux parents et leurs frères et sœurs issus des mêmes parents s'ils en ont ; 23 vivent en **famille monoparentale** et résident donc avec un seul de leurs parents, majoritairement leur mère (19 d'entre eux), qui ne vit pas avec un(e) conjoint(e) ; enfin, 10 vivent dans une **famille recomposée**, c'est-à-dire dans une famille où au moins un enfant n'est pas issu du couple : 5 vivent avec leur mère et son/sa conjoint(e), 2 avec leur père et son/sa conjoint(e) et 4 avec leurs deux parents et d'autres enfants avec lesquels ils ne partagent qu'un seul de leurs parents ► **figure 1**.

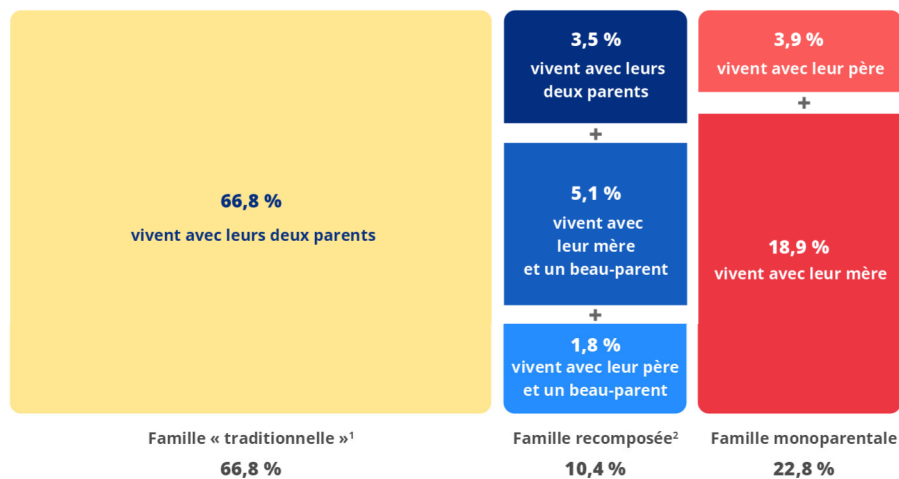
Au total, sur 100 enfants mineurs, 30 vivent avec uniquement un de leurs parents, que ce dernier se soit remis en couple ou non ; 24 de ces enfants résident avec leur mère. Ces enfants peuvent, par ailleurs, vivre une petite partie du temps chez leur autre parent ou même être en résidence alternée, c'est-à-dire partager également leur temps entre le domicile de leurs deux parents ► **encadré**.

La part d'enfants vivant en famille monoparentale est légèrement plus élevée qu'en 2018

La répartition des enfants mineurs selon le type de famille dans laquelle ils vivent est globalement stable

depuis 2018 [[Algava et al., 2020](#)]. La part d'enfants mineurs vivant dans une famille « traditionnelle » recule légèrement (-1 point), alors que la part d'enfants en famille monoparentale augmente, que ce soit avec leur mère ou avec leur père (+1 point dans les deux cas).

► 1. Répartition des enfants mineurs par type de famille en 2023



1 Couple avec enfant(s) où tous les enfants sont ceux du couple.

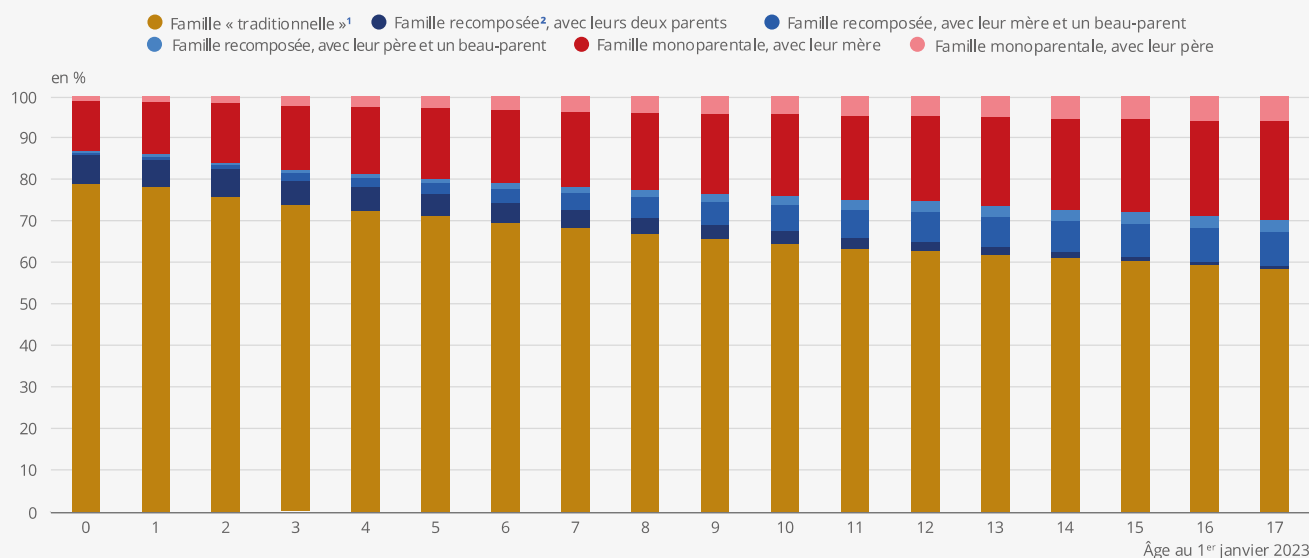
2 Couple avec enfant(s) où au moins un enfant n'est pas celui du couple.

Lecture : En 2023, en France hors Mayotte, 66,8 % des enfants mineurs vivant en famille vivent dans une famille « traditionnelle ».

Champ : France hors Mayotte, enfants mineurs vivant en famille dans un logement ordinaire.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2023.

► 2. Répartition des enfants mineurs par type de famille en 2023 selon l'âge de l'enfant



1 Couple avec enfant(s) où tous les enfants sont ceux du couple.

2 Couple avec enfant(s) où au moins un enfant n'est pas celui du couple.

Lecture : En 2023, en France hors Mayotte, 71,0 % des enfants de 5 ans vivant en famille vivent dans une famille « traditionnelle ».

Champ : France hors Mayotte, enfants mineurs vivant en famille dans un logement ordinaire.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2023.

► Encadré – En 2023, 14 % des enfants dont les parents sont séparés vivent en résidence alternée

Trois enfants sur dix sont des enfants de parents séparés : ils ne vivent pas avec leurs deux parents dans le même logement ► [sources](#). La plupart du temps, leurs parents ont vécu ensemble et se sont séparés, mais parfois ils n'ont jamais cohabité et dans certains cas, un des deux parents peut être inconnu ou décédé.

En 2023, 73 % des enfants de parents séparés sont décrits par un de leurs parents comme résidant de façon exclusive chez lui, dans la grande majorité des cas par leur mère. Ceux restants (27 %) partagent donc leur temps entre les domiciles de leurs parents : 13 % résident principalement chez un de leurs parents, ici encore très souvent leur mère, et 14 % habitent aussi souvent chez l'un que chez l'autre. Cette part a augmenté de plus de 2 points depuis 2020 [[Bloch, 2021](#)]. Au total, en 2023, 4 % de l'ensemble des enfants mineurs vivent en résidence alternée, contre 3 % en 2018.

Parmi les enfants concernés, la résidence alternée est rare pour les très jeunes enfants. Cette organisation est ensuite plus fréquente pour les enfants plus âgés, jusqu'à atteindre son maximum (17 %) pour ceux de 9 ans. Cette part décroît ensuite jusqu'à atteindre 11 % pour les enfants de 17 ans. Ces variations selon l'âge combinent des différences selon l'âge de l'enfant, mais aussi des différences selon les générations. Pour chaque génération d'enfants observée en 2020 et en 2023, la fréquence de la résidence alternée a augmenté entre ces deux dates, sauf pour celles qui atteignent 15 ans ou plus en 2023. Pour autant, cette évolution ne reflète pas uniquement un changement des comportements individuels (davantage de recours à la résidence alternée) puisqu'au sein d'une même génération, la population des enfants de parents séparés augmente du fait des nouvelles séparations.

Plus les enfants sont âgés, plus ils sont nombreux à vivre avec un seul de leurs parents, que celui-ci se soit remis en couple ou pas. Dans la majorité des cas l'enfant vit alors avec sa mère. La part des enfants résidant uniquement avec leur père s'élève avec l'âge des enfants : elle passe d'à peine 1 % pour les enfants de moins d'un an, à 9 % pour ceux de 17 ans (dans deux cas sur trois le père est sans conjoint(e), sinon il s'est remis en couple). Il en est de même pour la part d'enfants vivant uniquement avec leur mère, qui passe de 13 % pour les enfants de moins d'un an à 32 % pour ceux âgés de 17 ans.

La répartition des enfants dans les différentes configurations familiales à chaque âge a très peu changé depuis 2018. Ainsi l'évolution de cette répartition avec l'âge reflète bien un effet de l'âge des enfants, et non des différences entre des générations d'enfants.

En définitive, 30 % des enfants vivent avec un seul de leurs parents en 2023, contre 28 % en 2018. Pour les familles monoparentales avec un père, l'augmentation est notable au regard de la faible part de cette configuration familiale (de 3 % en 2018 à 4 % en 2023).

Plus les enfants sont âgés, moins ils vivent avec leurs deux parents

Les enfants les plus jeunes vivent davantage avec leurs deux parents : en 2023, 86 % des enfants de moins d'un

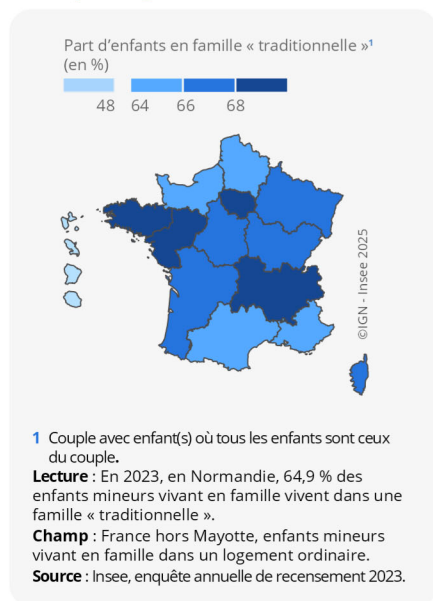
an vivent avec leurs deux parents ; cette part décroît ensuite jusqu'à atteindre 59 % pour les enfants de 17 ans ► [figure 2](#).

En particulier, vivre dans une famille recomposée avec ses deux parents est une situation qui ne concerne que les plus jeunes enfants : 7 % des enfants âgés de moins d'un an sont dans cette situation, alors qu'à 17 ans, cette situation est marginale. En effet, quand les enfants grandissent et atteignent l'adolescence, leurs demi-frères ou demi-sœurs plus âgés ont souvent quitté le domicile ; la famille recomposée devient alors une famille « traditionnelle ».

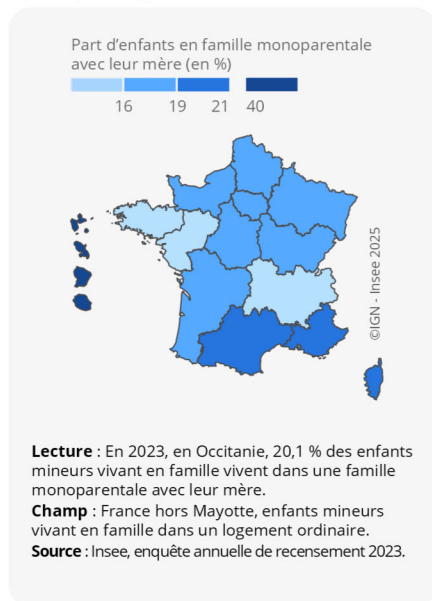
Vivre avec sa mère en famille monoparentale est beaucoup plus fréquent dans les DOM

La part d'enfants mineurs vivant avec leurs deux parents est nettement plus faible dans les DOM qu'elle ne l'est en France métropolitaine, notamment parce que la vie en famille « traditionnelle » y est moins fréquente ► [figure 3a](#). Moins d'un enfant mineur sur deux vivant dans les DOM réside avec ses deux parents, contre plus de 7 sur 10 dans l'Hexagone. À l'inverse, les enfants des DOM sont beaucoup plus nombreux à vivre uniquement avec

► 3a. Part des enfants en famille « traditionnelle », par région



► 3b. Part des enfants en famille monoparentale avec leur mère, par région



leur mère, le plus souvent en famille monoparentale ► **figure 3b**. Au total, plus de 4 enfants sur 10 dans les DOM vivent en famille monoparentale avec leur mère, contre un peu moins de 2 sur 10 en France métropolitaine. Dans l'Hexagone, les différences entre régions sont beaucoup plus modérées.

Les enfants vivant dans les grands centres urbains hors Paris sont plus souvent en famille monoparentale (28 %) que ceux vivant en zones rurales, en particulier en rural périurbain (16 %).

Le centre urbain de Paris se singularise des autres grands centres urbains : la vie en famille « traditionnelle » y est plus fréquente, alors que la vie en famille monoparentale y est moins répandue. Par ailleurs, la vie en famille recomposée est plus fréquente dans les espaces ruraux que dans les centres urbains.

Pour un tiers des enfants en famille monoparentale avec leur mère, celle-ci est sans emploi

Les enfants mineurs vivant en famille monoparentale avec leur mère ont plus souvent une mère sans **emploi** au sens du recensement : c'est le cas de 34 % d'entre eux, contre 24 % pour les enfants qui vivent en famille « traditionnelle » ► **figure 4**. Cela tient avant tout à une plus forte exposition au **chômage** [Jauneau et al., 2020]. Ainsi, pour 16 % des enfants vivant en famille monoparentale avec leur mère, celle-ci est au chômage au sens du recensement, contre 8 % pour les enfants de familles « traditionnelles » et 11 % pour les enfants vivant en famille recomposée avec leur mère. La part d'enfants dont la mère est inactive varie moins selon la configuration familiale ; elle atteint 18 % dans les familles monoparentales, 16 % dans les familles « traditionnelles » et 20 % pour les familles recomposées avec les deux parents.

Les enfants des familles « traditionnelles » se singularisent par un niveau de diplôme de la **personne de référence de la famille** nettement plus élevé : pour 32 % des enfants de ces familles, cette personne est diplômée de l'enseignement supérieur long (bac+3 ou plus), contre 19 % pour les enfants vivant en famille recomposée et 23 % pour ceux vivant en famille monoparentale ► **figure 5**. En conséquence, la part d'enfants dont la famille est peu ou pas diplômée varie selon le type de famille : 34 % des enfants de familles « traditionnelles » vivent dans une famille dont la personne de référence n'a pas de diplôme ou un diplôme inférieur au baccalauréat, alors que cette part est de 46 % pour ceux vivant en famille recomposée et 42 % pour ceux vivant en famille monoparentale.

► 4. Répartition des enfants selon l'activité des adultes de la famille, par type de famille

Type de famille	Adulte concerné	En emploi	Chômeur	Inactif	Ensemble
Famille « traditionnelle » ¹	Mère	76,2	8,1	15,7	100,0
	Père	90,1	5,5	4,4	100,0
Famille recomposée ² , avec leurs deux parents	Mère	68,2	11,4	20,4	100,0
	Père	86,2	8,5	5,3	100,0
Famille recomposée, avec leur mère et un beau-parent	Mère	73,0	10,7	16,3	100,0
	Beau-père	82,8	8,1	9,1	100,0
Famille recomposée, avec leur père et un beau-parent	Belle-mère	72,8	9,7	17,6	100,0
	Père	87,0	6,4	6,6	100,0
Famille monoparentale, avec leur mère	Mère	65,9	16,4	17,7	100,0
Famille monoparentale, avec leur père	Père	83,9	8,0	8,1	100,0

1 Couple avec enfant(s) où tous les enfants sont ceux du couple.

2 Couple avec enfant(s) où au moins un enfant n'est pas celui du couple.

Note : Les enfants vivant avec un couple de même sexe n'apparaissent que dans la ligne concernant les parents de ce sexe. La situation retenue est ou bien celle du parent le plus âgé (pour les enfants de famille « traditionnelle » ou les enfants de famille recomposée vivant avec leurs deux parents) ou bien celle de leur parent (pour les enfants de famille recomposée vivant avec un seul de leurs parents).

Lecture : En 2023, en France hors Mayotte, 90,1 % des enfants mineurs vivant en famille « traditionnelle » ont leur père en emploi.

Champ : France hors Mayotte, enfants mineurs vivant en famille dans un logement ordinaire.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2023.

► 5. Répartition des enfants selon le niveau de diplôme de la personne de référence de la famille, par type de famille

Type de famille	Sans diplôme ou diplôme inférieur au bac	Baccalauréat	Bac+1 ou bac+2	Bac + 3 ou plus	Ensemble	
Famille « traditionnelle » ¹	34,0	19,5	14,8	31,6	100,0	
Famille recomposée ²	Avec leurs deux parents	45,8	21,2	13,7	19,3	100,0
	Avec leur mère et un beau-parent	47,6	21,4	13,3	17,7	100,0
	Avec leur père et un beau-parent	45,8	21,4	13,8	19,1	100,0
	Avec leur mère et un beau-parent	42,5	20,7	14,0	22,9	100,0
Famille monoparentale	Avec leur mère	41,5	21,8	13,7	22,9	100,0
	Avec leur père	42,0	22,0	13,5	22,5	100,0
	Avec leur père	39,3	21,0	14,8	24,9	100,0
Ensemble	37,0	20,2	14,5	28,4	100,0	

1 Couple avec enfant(s) où tous les enfants sont ceux du couple.

2 Couple avec enfant(s) où au moins un enfant n'est pas celui du couple.

Lecture : En 2023, en France hors Mayotte, 31,6 % des enfants mineurs vivant en famille « traditionnelle » vivent dans une famille dont la personne de référence a un diplôme de niveau bac+3 ou plus.

Champ : France hors Mayotte, enfants mineurs vivant en famille dans un logement ordinaire.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2023.

► 6. Besoin en pièces et part d'enfants en logement suroccupé, par type de famille

Type de famille	Besoin en pièces	Logement suroccupé (en %)
Famille « traditionnelle »¹	3,7	10,6
Famille recomposée²	4,1	16,8
Avec leurs deux parents	4,2	19,4
Avec leur mère et un beau-parent	3,9	14,4
Avec leur père et un beau-parent	4,1	18,6
Famille monoparentale	3,8	24,0
Avec leur mère	3,8	25,4
Avec leur père	3,6	17,3
Ensemble	3,7	14,3

¹ Couple avec enfant(s) où tous les enfants sont ceux du couple.

² Couple avec enfant(s) où au moins un enfant n'est pas celui du couple.

Lecture : En 2023, en France hors Mayotte, les enfants mineurs vivant en famille monoparentale avec leur mère devraient vivre dans un logement de 3,8 pièces en moyenne ; 25,4 % d'entre eux vivent dans un logement dont le nombre de pièces est inférieur au besoin correspondant à la configuration de leur ménage et vivent donc dans un logement suroccupé.

Champ : France hors Mayotte, enfants mineurs vivant en famille dans un logement ordinaire.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2023.

Les enfants vivant avec leur mère en famille monoparentale habitent plus souvent dans un logement suroccupé

Vivre dans un **logement suroccupé** est plus fréquent pour les enfants qui vivent en famille monoparentale avec leur mère que pour toutes les autres configurations familiales, et en particulier les familles « traditionnelles » : cette situation concerne 25 % des premiers, contre 11 % des derniers ► **figure 6**. Les autres configurations familiales occupent une position intermédiaire : entre 14 % et 20 % des enfants habitent dans un logement suroccupé. ●

Pierre Pora, Insee



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

► Sources

Cette étude s'appuie sur l'enquête annuelle de recensement (EAR) 2023. L'EAR permet de définir les liens entre l'ensemble des personnes habitant dans un même logement. Ces informations sont celles renseignées par la personne qui répond au recensement. Depuis la refonte de la feuille logement du recensement en 2018, il est possible de distinguer les beaux-parents des parents et donc les familles recomposées des familles « traditionnelles » [Algava, 2021]. L'EAR ne permet d'identifier que les couples cohabitants ; une personne en couple avec une personne avec laquelle elle ne vit pas est considérée comme sans conjoint. Pour éviter de les compter deux fois, les enfants dont les parents sont séparés sont rattachés au logement où ils passent le plus de temps ; en cas d'égalité (résidence alternée), ils sont rattachés au logement du parent où ils ont passé une nuit de référence donnée. Là encore, ces informations correspondent à ce que déclare la personne qui répond au recensement. En particulier, elle ne préjuge pas de la façon dont le mode de résidence des enfants est formalisé en cas de séparation, notamment en cas de décision de justice.

L'étude porte sur les enfants mineurs qui vivent dans le même logement qu'au moins un de leurs parents et qui sont âgés de moins de 18 ans au 1^{er} janvier 2023, en France hors Mayotte. Cela exclut les mineurs qui ne sont pas enfants d'une famille car ils ne vivent pas en logement ordinaire (0,4 % en 2023), qui ne vivent avec aucun de leurs parents (1,4 %) ou sont eux-mêmes à la tête d'une famille (0,1 %). De même, cela exclut les enfants majeurs, soit 25,3 % des enfants.

Pour définir le type de famille et la taille des fratries, tous les enfants sont pris en compte sans limite d'âge.

Le zonage des communes est construit à partir de la densité et de l'aire d'attraction des villes.

► Définitions

Un **enfant** est une personne, sans limite d'âge, vivant dans le même logement que son père et/ou sa mère et qui n'est elle-même ni parent d'un enfant du logement ni en couple avec une personne du logement.

Un **logement ordinaire** est un logement défini par opposition à un logement en résidence offrant des services spécifiques (résidences pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées...).

Une **famille** est constituée d'un couple avec ou sans enfant, ou d'une famille monoparentale.

Une **famille « traditionnelle »** est constituée d'un couple vivant avec des enfants qui sont tous ceux du couple.

Une **famille monoparentale** est une famille dans laquelle le parent ne vit pas en couple avec une personne du logement.

Une **famille recomposée** est constituée d'un couple avec enfant(s) où au moins un enfant n'est pas celui du couple.

Les personnes en **emploi** au sens du recensement de la population sont celles ayant déclaré avoir un emploi dans le formulaire du recensement. Cet emploi est comptabilisé soit dans la commune de lieu de travail, soit dans la commune de résidence.

Les personnes au **chômage** au sens du recensement de la population sont celles (âgées de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle Emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part les personnes (âgées de 15 ans ou plus) qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

La **personne de référence de la famille** est, s'il est unique, l'adulte de la famille qui est actif (en emploi ou au chômage), sinon, l'adulte de la famille le plus âgé.

Un logement est **suroccupé** s'il lui manque au moins une pièce par rapport à un besoin en pièces défini en fonction de la composition du ménage (et pour les enfants de leur âge et de leur sexe) ; par exemple, un couple avec un enfant a besoin de trois pièces.

► Pour en savoir plus

- **Algava E., Bloch K., Robert-Bobée I.**, « [Les familles en 2020 : 25 % de familles monoparentales, 21 % de familles nombreuses](#) », Insee Focus n° 249, septembre 2021.
- **Algava E.**, « [La nouvelle feuille de logement et la refonte de l'analyse Ménages-Familles en 2018 : Quels apports pour l'étude des structures familiales ?](#) », Documents de travail n° F2021-01, avril 2021.
- **Bloch K.** « [En 2020, 12 % des enfants dont les parents sont séparés vivent en résidence alternée](#) », Insee Première n° 1841, mars 2021.
- **Jauneau Y., Tavan C., Vidalenc J.**, « [Un enfant sur huit n'a aucun parent en emploi, plus d'un sur trois dans les familles monoparentales](#) », France portrait social, 2020.
- **Bloch K.** « [En 2019, 800 000 beaux-parents habitent avec les enfants de leur conjoint](#) », Insee Première n° 1806, juillet 2020.
- **Algava E., Bloch K. et Vallès V.**, « [En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile](#) », Insee Première n° 1788, janvier 2020.

Direction générale :
88, avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Directeur de la
publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédaction en chef :
B. Lhommeau,
H. Michaudon,
S. Papon

Rédaction :
T. Pelé

Maquette :
B. Rols

✉ @InseeFr
www.insee.fr

Code Sage : IP252032
ISSN 0997-6252
© Insee 2025
Reproduction partielle
autorisée sous réserve de
la mention de la source et
de l'auteur

